



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAULE

Envoyé en préfecture le 10/04/2025
Reçu en préfecture le 10/04/2025
Publié le
ID : 078-217803808-20250407-20250423-DE

DELIBERATION N°2025-04-23
Subvention communale à l'association FITNESS - année 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 7 avril 2025 à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 mars 2025, s'est réuni, salle du Conseil de la Mairie de Maule, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Olivier LEPRETRE, Maire.

La liste des délibérations a été affichée en mairie et publiée sur le site de la mairie.

PRESENTS :

M. LEPRETRE, Mme KARM, M. CAMARD, Mme BIGAY, M. SEGUIER, Mme QUINET, M. COURTOT, M. CHOLET, Mme GUERITEAU, M. COLLIN, Mme JANCEK, Mme URBAIN, M. LECOT, Mme RAULT, M. GIBERT, M. BOURGET, Mme HUARD, Mme GUERET-MAGNE, Mme DEMBRI-COHEN, Mme READ.

REPRESENTES :

M. SENNEUR par Mme KARM, Mme RIVIERE par Mme BIGAY, Mme ALLIX par Mme QUINET, M. LANGLOIS par M. CAMARD, Mme MERVOYER par M. LEPRETRE

ABSENTS :

Mme MANTRAND, M. DEVERS, M. FALCHETTO, M. ALIOUANE

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice	: 29	
Représentés	: 5	Formant la majorité des membres en exercice.
Votants	: 25	Thomas LECOT est désigné secrétaire de séance
Présents	: 20	
Absents	: 4	

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU la loi d'orientation N°92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT l'intérêt des actions proposées par l'association FITNESS ;

CONSIDERANT la consultation du Comité Vie Associative en date du 7 mars 2025 ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la Commission Finances – Affaires Générales le 13 mars 2025 ;

ENTENDU l'exposé d'Olivier LEPRETRE, Maire ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le

ID : 078-217803808-20250407-20250423-DE

Après en avoir délibéré ; à l'unanimité,

1/ **DECIDE** d'attribuer pour 2025 une subvention de 1 200 € à l'association FITNESS ;

2/ **DIT** que la dépense est inscrite au budget primitif 2025 adopté ce jour et s'impute au chapitre 65, article 65748 ;

Thomas LECOT
Secrétaire de séance



Olivier LEPRETRE
Maire

